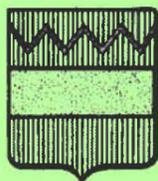


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE



Wallonie

LIVRE I - URBANISME

LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par M. Raf BORGONON, propriétaire du bien sis, Rue de Fouleng, n°8 à 7943 Brugelette (Gages) visant :

La Construction d'un Hangar agricole (stockage de matériel agricole + étable) et la régularisation de l'emplacement d'un puits autorisé

La demande est soumise à annonce de projet

Conformément à l'article D.IV.40 et R.IV.40-2, 2° du CoDT :

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

L'affiche est posée ce 19 juin 2020

L'enquête se déroule du 24/06/2020 au 08/07/2020 inclus.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi sur rendez-vous (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : urba-envir@brugelette.be , dont le bureau se trouve à 7940 Brugelette, Grand Place, n°2a, sur rendez-vous.

Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 24/06/2020 au 08/07/2020 au Collège communal :

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be .

Brugelette, le 17 juin 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,
Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,
André DESMARLIERES